

Coordinateur Santé

I. DIRECTION DE RATTACHEMENT

Direction Des Solidarités / Service Cohésion Sociale

II. POSITION DANS L'ORGANIGRAMME

Directrice générale adjointe des services solidaire,
éducation, jeunesse et culture

Adjointe de direction aux solidarités

Coordinateur santé

III. RAPPORTS HIERARCHIQUES ET RELATIONS FONCTIONNELLES

Le coordinateur santé n'a pas d'autorité hiérarchique.

IV. DESCRIPTIF GENERAL DE LA MISSION

Coordonner le Contrat local de santé ainsi que le Conseil Local en Santé Mentale.

V. ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET RESPONSABILITES LIEES

Le coordinateur santé est responsable du matériel qui lui est confié. Il assure notamment les activités suivantes :

V.1 Coordonner le contrat local de santé

- Conduire l'écriture du futur CLS sur la base des orientations définies par la Charte d'Engagement, en fédérant et coordonnant les signataires et les partenaires,
- Aboutir à la signature du CLS dans les délais définis par les différents signataires,
- Cordonner le CLS dans la durée, ainsi que les différents les acteurs autour de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation,
- Impulser et coordonner la dynamique autour du contrat local de santé sur le territoire,
- Animer et organiser les instances de gouvernance du CLS (comité de pilotage, comité technique) et organiser les groupes de travail,
- Veiller à la cohérence des actions au niveau local avec les autres démarches territoriales et à l'articulation avec les dispositifs notamment le Conseil Local en Santé Mentale,
- Assurer le suivi des actions du CLS, contribuer à leur instruction et suivre leur financement,
- Favoriser la communication autour de la démarche et des actions du CLS Soutenir et développer les partenariats au niveau local, identifier et mobiliser les acteurs locaux, participer aux réunions des partenaires,
- Susciter et encourager la participation des habitants.

V.2 Coordonner le conseil local en santé mentale

- Rassembler et sensibiliser le collectif des acteurs du Conseil Local en Santé Mentale,

- Animer et coordonner les instances du CLSM :
 - Elaborer les documents nécessaires à l'animation et au suivi du CLSM (invitation, compte rendu, bilan, évaluation, note de synthèse, charte) en lien avec l'ARS et l'EPSM,
 - Accompagner la conception et la mise en place de formations et de sensibilisation sur la santé mentale en vue de favoriser une meilleure prise en compte de ces questions dans les pratiques des professionnels,
 - Mettre en place la cellule ressource du CLSM,
 - Représenter le CLSM lors des réunions avec les politiques publiques, les partenaires, etc,
 - Développer les partenariats et la mise en réseau entre les secteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux ainsi qu'avec d'autres acteurs pouvant être concernés (bailleurs sociaux, maisons de quartiers, etc.),
 - Accompagner la stratégie en matière de communication interne et externe du CLSM,
 - Participer aux rencontres thématiques entre les différents CLSM organisés.
- Contribution aux actions et projets de sensibilisation :
 - Assurer un accompagnement méthodologique (animation des groupes de travail, définition des plans d'actions, demande de subvention, évaluation, mise en réseau, etc.,
 - Apporter votre contribution aux manifestations festives et sportives dédiées à la promotion de la santé mentale,
 - Collaborer avec les partenaires extérieurs dans le pilotage et la promotion de projet dans le champ de la santé mentale.
- Assurer une mission d'observation et de veille dans le champ de la santé mentale, organiser un recueil de données en santé mentale.

VI. COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Sens de la communication et qualité d'écoute,
- Qualité rédactionnelle,
- Maîtrise des techniques d'expression orale et d'animation de réunion,
- Sens relationnel et sens du travail en équipe,
- Capacité d'adaptation, d'anticipation et d'innovation,
- Faire preuve d'autonomie,
- Rigueur et sens de l'organisation,
- Disponibilité,
- Dynamisme,

VII. CONNAISSANCES REQUISES

- Maîtriser la méthodologie de projet,
- Disposer d'une connaissance des domaines qui concernent les CLS (dispositifs de la politique de la ville et du PRS, enjeux de santé publique, politiques publiques impactant la santé),
- Capacité d'animation de réseau.
- Connaissance du fonctionnement des collectivités locales,
- Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, power Point, outils de traitement de données).

VIII. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET HABILITATIONS

Conditions liées à l'environnement ***dominant*** de travail ou liées à des activités ***prolongées*** ou ***répétées*** :

Position de travail dominante (assise, debout fixe ou mobile, marche...) : assise

Travail de nuit, journée continue, horaires saisonniers... : dépassements d'horaires et travail de week-end possibles

Travail en extérieur :

Manutention manuelle de charge : _____

- Engins/outils vibrants : _____
- Exposition au bruit : _____
- Travail prolongé sur écran : _____
- Contact dominant avec le public
- Exposition à la contagion (maladies infantiles, infectieuses) :
- Risques biologiques (déchets, eaux usées, animaux morts ou vivants...) : _____
- Produits dangereux (produits d'entretien, chimiques, phytosanitaires...) : _____
- Spécificité air des locaux (fumées, poussières, gaz, vapeurs, odeurs) : Autres : _____

Suivi médical : simplifié renforcé

Permis, habilitations, formations obligatoires :

- Manutention mécanique soumise à autorisation (CACES à préciser) : _____
- Conduite de véhicule soumise à autorisation (permis A B C, CACES à préciser) : Permis B
- Habilitation électrique : _____
- Travail en hauteur
- Divers (secourisme...) : _____

Equipements de protection individuelle :

IX. EVALUATION DES COMPETENCES

Les compétences du coordinateur santé seront examinées au moins une fois par an par le responsable hiérarchique direct.

Les compétences seront évaluées sur le degré d'autonomie et de réussite en situations professionnelles (V) et sur les comportements attendus (VI).

X. MISSION SPECIFIQUE

En fonction des projets spécifiques de développement mis en œuvre par la collectivité, le coordinateur santé, à la demande de N+1, peut être amené à prendre la responsabilité ou à participer à une mission spécifique compte tenu de son expérience et de ses compétences.